

PROFIL DE POSTE DE PRATICIEN HOSPITALIER TEMPS PLEIN

**POLE : PARNASSE (RESPONSABLE DE POLE DR J.L. MARCEL)
SERVICE : SECTEUR 13 (CHEF DE SERVICE DR M.N. VACHERON) PARIS 14^{EME} ARRONDISSEMENT**

Référence : Arrêté du 22 juin 2007 fixant les caractéristiques du profil de poste de praticien hospitalier et de praticien des hôpitaux à temps partiel

1. Etablissement

1.1. Nom

- CHSA

1.2. Activités

- Psychiatrie et neurosciences

1.3. Capacités

- Psychiatrie : 659 lits et places
- MCO : 106 lits et places

2. Spécialité du candidat recherchée

- Psychiatrie polyvalente

3. Compétences complémentaires du candidat souhaitées

4. Position qu'occupera le praticien dans la structure et ses interlocuteurs internes

- En intra-hospitalier : Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire orientée sur la prise en charge de patients à réinsertion difficile, sous la responsabilité d'un PH temps plein, avec la mission de développer des groupes centrés autour des conduites psychopathiques et transgressives ; à raison de 6 demi-journées par semaine.
- En extra-hospitalier : Activité de consultations au sein du centre médico-psychologique à raison de 4 demi-journées par semaine.
- Participation aux activités de recherche, de publications et de communications, et enseignements au sein du service.
- Participation à l'activité d'ECT

5. Statut

5.1. PH Temps Plein ou PH temps partiel

- PH Temps Plein

5.2. Durée hebdomadaire des obligations de service hospitalières

- 10 ½ journées hebdomadaires

6. Caractéristiques des fonctions

6.1. Organisation de la permanence

- Participation aux astreintes au sein du service (semaine et week-end)
- Participation au tour de gardes du SAU Saint-Joseph (demi-gardes)

6.2. Valences (enseignement ou recherche clinique)

- développement de l'activité de recherche
- développement de l'activité de périnatalité avec la consultation CICO et le travail de collaboration avec la pédopsychiatrie de secteur.
- développement de l'activité de l'EMI (intervention non programmée à domicile)

6.3. Modalités particulières d'exercice (coopérations engagées ou envisagées, exercice dans plusieurs établissements dans le cadre d'une convention, toute autre modalité particulière d'exercice)

- Approfondissement du partenariat avec les structures médico-sociales de l'arrondissement (CHRS, Maison Relais Pension de Famille, EHPAD, Cité Universitaire)
- Renforcer l'activité d'urgence à travers une forte disponibilité au CMP et la présence psychiatrique au SAU de l'Hôpital Saint-Joseph.

7. Objectifs et actions tant de l'établissement public de santé que de la structure

7.1. Objectifs et actions de l'établissement public de santé

- Prise en charge de patients psychiatriques présentant des pathologies mentales lourdes, chroniques et invalidantes.

7.2. Objectifs et actions de la structure

- Prévention, continuité des soins, réadaptation et prévention de la rechute de patients du secteur à réinsertion difficile.

8. Moyens mis en oeuvre pour réaliser ces actions et atteindre ces objectifs

- Réunion trimestrielle d'évaluation des objectifs.
